

COMPTE RENDU DE RÉUNION

9 avril 2018

Membres du Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière
(CCPL)

Réunion d'information sur le projet, 9 avril 2018, 18 h 00

3779 chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne, QC, J6V 9T6

Objectifs : À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PowerPoint), présenter aux membres du CCPL le projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique (LET) de Complexe Enviro Connexions (CEC) et les grandes lignes de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) à réaliser en lien avec ce projet. Écouter les questions et commentaires des personnes présentes, puis apporter des réponses.

Personnes présentes :

Membres du CCPL

- Emmanuelle Beauchamp
- René Cyr
- Mario Desrosiers
- Marielle Milette
- François Valiquette

Membres du personnel de CEC et consultant :

- Frédéric Bertrand, CEC
- André Chulak, CEC
- Michèle-Odile Geoffroy, CEC
- Jean-Marc Viau, CEC
- Marie-Eve Martin, WSP

Avant le début de la réunion d'information, des copies papier de la présentation de type PowerPoint ont été distribuées aux personnes présentes. Par ailleurs, la carte de l'inventaire des milieux naturel et humain de grand format, réalisée dans le cadre de l'ÉIE, a été présentée aux participants.

La période de questions et commentaires a débuté par la lecture d'un document par M. François Valiquette intitulé *Introduction et mise en situation*. Une copie de ce document a été remise aux membres du personnel de CEC et à WSP à la fin de la rencontre. De plus, une liste des parties prenantes rencontrées ou à rencontrer par CEC dans le cadre du projet a été présentée aux participants.

SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'INTRODUCTION DU CCPL

Les membres du CCPL ont remis et présenté un document intitulé « *Introduction et mise en situation* ». En résumé, ils veulent collaborer avec CEC pour trouver des solutions afin d'atténuer les impacts qu'ils perçoivent de l'exploitation actuelle du site de CEC et, par le fait même, bonifier le projet de poursuite de l'exploitation du LET dans la section sud-ouest du secteur nord. Leurs principales préoccupations concernent la santé et la sécurité des citoyens et des familles, en lien avec leur exposition aux odeurs et au biogaz. Ils reconnaissent que des améliorations ont été apportées au cours des dernières années. Toutefois, ils souhaitent la mise en place d'instruments de mesure dans les quartiers environnants afin de qualifier et de quantifier leur exposition.

Ils déplorent que la gestion des plaintes par CEC ne soit pas optimale. Ils sont disposés à travailler avec CEC et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de développer une meilleure communication, ceci dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens des secteurs à proximité.

COMMENTAIRES

Odeurs

Les membres du comité ont fait part de leurs observations quant à la situation des odeurs. Ils indiquent que, malgré le fait que cette situation se soit améliorée, certains épisodes demeurent inquiétants pour eux. Ils ont par exemple l'impression qu'à l'occasion, des odeurs de biogaz s'accumulent à l'intérieur de leur maison, alors qu'à l'extérieur il n'y a plus d'odeurs. Ils se demandent si des opérations particulières au LET peuvent expliquer ce phénomène qui est observé surtout la nuit, ou durant les vacances. Des membres du comité mentionnent qu'ils ont dû modifier certaines habitudes de vie face à cette situation.

Concernant l'amélioration de la situation constatée ces dernières années, un participant explique qu'elle est différente selon les saisons. En été, il confirme que le nombre d'observations relatives aux odeurs a diminué mais que la durée des périodes d'odeurs est plus longue, particulièrement la nuit. En hiver, il constate davantage d'épisodes d'odeurs de biogaz.

Le comité a l'impression que la période de réception de boues est également un événement générant des odeurs perçues par les citoyens du secteur de la Presqu'île. Un des membres du CCPL raconte qu'il est gêné de recevoir des invités pour un barbecue chez lui en raison des odeurs parfois observées.

Afin d'obtenir un meilleur portrait de la situation des odeurs, un des membres souhaiterait connaître le volume de biogaz récupéré par CEC et non seulement le pourcentage, information qu'il a déjà obtenue par le biais du comité de vigilance.

Gestion des plaintes

Une des préoccupations des membres du CCPL concerne le système de gestion des plaintes lors des situations qui surviennent en dehors des heures d'ouverture et les jours de congés. Un épisode d'odeur est déjà survenu durant le temps des fêtes et un des membres avait cherché à obtenir une réponse sur les causes de l'événement, mais il n'a pas considéré satisfaisante la rétroaction qu'on lui a faite. Il souligne que le numéro de téléphone donné par CEC est présenté comme un numéro d'urgence alors qu'à son avis, ce numéro n'est pas effectif en tout temps. Il souhaiterait des améliorations à ce sujet.

Un des participants insiste sur le fait que ce n'est pas parce que depuis 2003 il y a moins de plaintes qu'il n'y a plus d'épisodes d'odeurs à rapporter. Il mentionne que plusieurs citoyens témoignent d'une certaine démobilisation par rapport au fait de transmettre leurs plaintes, notamment parce qu'ils considèrent que la procédure « pas commode ».

Inquiétudes par rapport aux odeurs perçues et à la qualité de l'air en général

Un membre du comité fait état d'un sentiment de confusion chez certains citoyens qui ne savent pas vers qui se tourner pour exprimer leurs inquiétudes à l'occasion d'un épisode d'odeurs fortement perçues. Certains citoyens se demandent s'ils doivent appeler la sécurité civile. Un citoyen a déjà appelé les pompiers. Selon le membre du comité, la procédure de gestion des plaintes de CEC n'est pas claire. Il suggère qu'une ligne dédiée soit mise en place afin que les citoyens puissent entrer en contact avec du personnel qualifié pour leur répondre et qu'une réaction appropriée soit effectuée afin d'expliquer les causes de l'épisode d'odeurs.

Ce participant explique qu'en plus des inquiétudes occasionnelles lors des épisodes d'odeurs, les citoyens ont aussi des inquiétudes relatives aux effets sur la santé d'une exposition à long terme aux composés organiques volatils (COV). Il indique que ce type d'appréhension a des conséquences psychologiques puisqu'il demeure de façon omniprésente dans l'esprit des gens. Selon lui, ceci provoque un sentiment de lourdeur dans la vie quotidienne.

Il souligne qu'il est possible que les inquiétudes des citoyens ne soient pas justifiées mais il déplore le manque d'informations accessibles pour pouvoir le vérifier. On évoque aussi la difficulté pour les nouveaux venus dans le quartier d'obtenir de l'information sur les incidences de la présence du LET. Selon le CCPL, bien souvent, les nouveaux résidents ne sont pas informés de la proximité du LET quand ils arrivent dans le quartier de la Presqu'île.

Composition et mission du CCPL

Lors du dernier suivi des membres, réalisé il y a plusieurs années, le CCPL comptait 600 à 700 membres. Auparavant, le CCPL représentait uniquement des résidents du quartier de la Presqu'île du secteur Le Gardeur de Repentigny mais il compte maintenant des résidents d'ailleurs dans la région de Lanaudière, notamment ceux du Carrefour des fleurs dans le secteur de Lachenaie de la ville de Terrebonne.

Le CCPL souhaite réactiver le comité. Il veut notamment mettre sur pied une page Facebook pour donner de l'information concernant le LET. Le CCPL sollicite la collaboration de CEC afin d'obtenir de l'information pouvant être diffusée. Un des membres évoque le cas d'un comité de vigilance de LET qui fonctionne déjà ainsi. Les membres du CCPL ont déjà commencé à discuter de leurs intentions avec le comité de vigilance de CEC.

Selon le CCPL, si les gens sont mieux informés, et que le dialogue est maintenu entre le CCPL et CEC afin de trouver des moyens pour atténuer les impacts, le climat social s'améliorera et tous en ressortiront gagnants.

Le CCPL a l'impression de bien représenter les résidents des secteurs voisins de CEC. Il considère donc qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une autre rencontre avec ces résidents. Les participants s'engagent à informer leurs membres du contenu de la rencontre du 9 avril 2018.

Un des participants indique qu'il regrette que de telles rencontres entre CEC et le CCPL n'aient pas eu lieu dans le passé à la place des frictions qu'il a connues. Il commente positivement la démarche de consultation mise en place dans le cadre de l'ÉE et souhaite que des moyens de communiquer les inquiétudes des citoyens à CEC soient trouvés. Selon lui, la négativité des résidents voisins vient du fait qu'ils sont mal informés.

Implication du MDDELCC et du MSSS

Un des participants, aussi membre du comité de vigilance, souhaiterait une participation systématique d'un représentant du MDDELCC au comité de vigilance du LET, comme ce fut le cas à certaines occasions dans le passé, afin que des réponses au sujet du LET puissent être apportées plus rapidement.

Un participant propose que le MDDELCC soit aussi impliqué dans la mise en place de mesures de contrôle (équipements mis dans les quartiers pour mesurer la qualité de l'air), de même que le ministère de la Santé et des Services sociaux

(MSSS). Il recommande qu'un comité formé de citoyens, de CEC et du MDDELCC soit formé pour faire le suivi de ces résultats.

Attachement au milieu

Un des participants indique que malgré les odeurs perçues à sa résidence, il a un profond attachement à celle-ci et au secteur de la Presqu'île en raison de la valeur historique et symbolique qu'ils représentent pour sa famille.

Emplacement des stations d'échantillonnage

Le CCPL n'est pas d'accord avec l'emplacement des stations d'échantillonnage, que CEC installe près de ses sources d'émissions. Selon les membres du CCPL, les stations devraient être plus près des résidences, ce qui correspond davantage à la réalité et au vécu des résidents. Certains se demandent si l'emplacement des stations d'échantillonnage tient compte des vents dominants et si celles-ci permettent de capter les épisodes de fortes odeurs. Puisque le site a évolué et que le front de matières résiduelles s'est déplacé, certains membres du CCPL se demandent pourquoi l'emplacement des stations d'échantillonnage n'a pas été changé en fonction des développements qu'a connus le site.

Hauteur de la section sud-ouest

Une participante fait remarquer que la section sud-ouest projetée dépasse la hauteur de la section exploitée de 2009 à 2014¹. Elle craint les inconvénients du projet, tels que les poussières, les odeurs et le bruit, particulièrement avec les vents dominants. Selon elle, ces inconvénients sont réduits par la section exploitée de 2009 à 2014 au nord-est du secteur nord qui agit comme écran. À son avis, il faudrait que cet aspect du projet soit examiné et modifié au besoin.

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

Q1 Est-ce que la qualité de l'air des résidents du secteur de la Presqu'île sera évaluée dans l'ÉIE ?

R1 Oui, une modélisation de la qualité de l'air sera réalisée. Elle considérera une centaine de récepteurs sensibles dans les secteurs à proximité du LET.²

Q2 Est-ce qu'il y aura une nouvelle étude de risque sur la santé dans l'ÉIE ?

R2 Oui, une nouvelle étude de risque sur la santé humaine sera réalisée.

Q3 Dans votre présentation, une des mesures concerne le refus des résidus fins utilisés auparavant comme matériel de recouvrement. Qu'est-ce qui est maintenant utilisé ?

R3 Des sols et des résidus de déchetage d'automobiles (*fluf*).

Q4 Dans le bulletin d'information, il est mentionné que le site possédait un sol quasi étanche. Est-ce une nouvelle donnée ?

R4 Ce n'est pas une nouvelle donnée. Les caractéristiques du site n'ont pas changé. Nous sommes en conditions de trappe hydraulique, est c'est l'eau sous l'argile qui remonte dans les déchets, et non le contraire. CEC prend note du commentaire sur cette formulation qui peut créer de la confusion.

¹ Cette constatation est possible en observant une coupe du LET présentée dans le bulletin d'information sur le projet.

² Les récepteurs sensibles sont principalement les résidences, les garderies, les écoles, l'hôpital, les résidences pour personnes âgées, les CHSLD, etc. Les projets résidentiels sont aussi considérés.

Q5 Qu'arrivera-t-il après la fermeture du site ?

R5 Le projet à l'étude complétera l'exploitation du secteur nord du LET. D'autres projets sont présentement à l'étude au site de CEC, mais ils ne font pas partie de la portée de l'étude d'impact sur l'environnement de la section sud-ouest du secteur nord.

Q6 Est-ce que CEC fera le traitement des matières putrescibles (bacs bruns) dans le futur ? Est-ce qu'un éventuel traitement des matières putrescibles pourrait générer de nouvelles odeurs ? Qu'advient-il de ces matières après avoir été traitées ?

R6 CEC se prépare à offrir le service de traitement des matières putrescibles. Des équipements pour recevoir et traiter les résidus verts à l'air libre sont déjà en place. Toutefois, le traitement des matières putrescibles sera fait de façon fermée, ce qui limitera l'émission de nouvelles odeurs. Une fois traitées, ces matières deviendront du compost.

Q7 Est-ce que l'ÉIE tiendra compte de toutes les autres sources de pollution dans le secteur ainsi que des projets récemment réalisés et à venir ?

R7 L'ÉIE traitera de l'évaluation des impacts du projet sur le milieu ambiant actuel. Elle tiendra également compte des projets récemment développés ou en développement. La carte d'inventaire du milieu présente déjà le développement résidentiel à Terrebonne au nord de l'autoroute 640 et d'autres projets dans la zone d'étude. La demande a été effectuée à la ville de Terrebonne pour obtenir l'empreinte du projet résidentiel au nord de l'autoroute 640 mais l'information n'est pas encore disponible puisque le projet n'est toujours pas autorisé.

Q8 Est-ce qu'il pourrait y avoir un projet de développement ultérieurement sur le terrain du lac des Sœurs?

R8 Non, ce terrain qui appartient à CEC demeurera boisé. Il n'est pas propice au développement (terrain inondé).

Q9 Est-ce que l'autorisation demandée pour la poursuite de l'exploitation est pour 10 ans ?

R9 C'est le gouvernement qui décide du terme, et non CEC. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a jamais autorisé l'exploitation d'un LET pour plus que 5 à 10 ans à la fois.

MOT DE FERMETURE

Il est rappelé aux participants que les citoyens peuvent utiliser le formulaire sur le site web de CEC afin de faire part de leurs commentaires.

FIN DE LA RÉUNION À 19 h 35

Compte rendu :

- Rédigé par : Marie-Eve Martin, WSP.
- Validé par : CEC.